

**POSTULAT**  
**des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO), Marc-Henri Gauchat (GRL) et**  
**Jérôme Buttet (PDCB), concernant: promouvoir la relève des médecins généralistes (de**  
**premier recours) (12.02.2009) 1.014 (anc. 2.163)**

Si les objectifs de la loi sur la santé sont de "contribuer à la promotion, à la sauvegarde et au rétablissement de la santé humaine... à un coût acceptable", ces objectifs risquent de souffrir d'un manque prévisible de médecins généralistes ou de premier recours ou de famille (généralistes).

Les généralistes sont et doivent rester la porte d'entrée des soins thérapeutiques car ils constituent la base de la pyramide du système sanitaire.

Ce sont eux qui peuvent orienter une minorité de patients vers leurs collègues spécialistes après avoir répondu et satisfait les besoins sanitaires pour la majorité d'entre eux. Cette sélection pertinente permet de grandes économies, à savoir la consultation directe chez un spécialiste pour des problèmes qui se résolvent facilement au niveau du généraliste.

L'observatoire suisse de la santé, dans une étude prospective à l'horizon 2030, prévoit que 40 pour cent des consultations ne pourront plus être assurées suite au manque prévisible de généralistes dont la moyenne d'âge ne cesse d'augmenter. Les raisons sont multiples et comprennent notamment une diminution d'intérêt de la part des jeunes pour une profession exigeante (garde), perdant de sa reconnaissance par rapport à une spécialisation mieux rémunérée, une augmentation des besoins liée au vieillissement de la population (maladies chroniques), à une exigence accrue (consumérisme, quête d'un monde sans souffrance), à une modification des conditions de travail (maladies psychiques liées au stress) et à une évolution des modes de vie (sédentarisation, alimentation déséquilibrée). Ce constat est d'ailleurs repris par le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique sanitaire 1999-2008.

La pénurie annoncée aura donc des conséquences non seulement sur la qualité des soins (accès plus difficile, moins rapide) mais aussi sur leurs coûts (surconsommation de consultations de spécialistes).

Les auteurs demandent au Conseil d'Etat:

- d'élaborer une stratégie pour prévenir le manque prévisible de généralistes;
- de s'engager pour l'abandon du numerus clausus dans les universités et d'augmenter le nombre de places d'étude;
- de favoriser la formation et la formation continue des généralistes, notamment par la possibilité de stages d'assistance dans des cabinets de généralistes aux mêmes conditions que les stages en milieu hospitalier;
- de créer des conditions cadre favorables (y compris des incitatifs financiers attractifs) à l'installation en régions périphériques.

Sion, le 12 février 2009  
(09h05)

Grégoire Raboud, député (SPO)  
Marc-Henri Gauchat, député (GRL)  
Jérôme Buttet, député (PDCB)